



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2475

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents des Conseils de développement - Année 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2475**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents des Conseils de développement - Année 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Association nationale des Présidents de Conseils de développement, dénommée "Coordination nationale des conseils de développement" (CNCD) a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les Présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges constituée depuis 2003, initialement informelle entre 60 conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec France urbaine et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) qui soutiennent la structuration du réseau des conseils de développement.

La CNCD a été constituée, notamment sous l'impulsion du conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale qui les portent.

Les objectifs de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau, en particulier lors des réunions de travail des Présidents et des rencontres nationales,
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles française, européenne et internationale.

Pour remplir ses objectifs, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion, etc.) et se donner davantage de visibilité, la CNCD s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels et, notamment, d'un salarié permanent depuis octobre 2012.

C'est pourquoi, il est proposé que les collectivités territoriales dont émanent les conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des Présidents de Conseils de développement.

II - Bilan des actions 2016-2017

1° - Des rencontres en région et un vade-mecum :

La coordination nationale a organisé 4 rencontres en région pour sensibiliser les services et les élus à la mise en place d'un conseil de développement :

- tout d'abord et à 2 reprises dans la Région Grand Est, sur le thème "s'organiser dans les grandes intercommunalités" organisé par Citoyens et Territoires - Grand Est et en partenariat avec la Caisse des dépôts, l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF),

- à Bordeaux, en partenariat avec le conseil de développement durable (C2D) Bordeaux Métropole et avec la participation de nombreux conseils de développement de la Région Nouvelle Aquitaine,

- et enfin à Toulouse, en co-organisant cette rencontre avec l'Union nationale des acteurs et structures du développement local (UNADEL) autour d'une journée d'échange qui a réuni plusieurs Conseils de développement de la Région Occitanie.

A la suite d'un travail avec ses adhérents et des rencontres organisées tout au long de l'année, la CNCD a publié début juillet 2016 un vade-mecum pour accompagner les élus, services et acteurs locaux dans leur démarche de création de Conseils de développement.

2° - Groupe de travail Métropoles

Installé depuis 2013 et animé par monsieur Gérard Flamrent (Métropole de Lille) et monsieur Jean Frébault (Métropole de Lyon), le groupe de travail Métropoles a poursuivi ses travaux en organisant plusieurs réunions sur de nouvelles thématiques : l'élection des conseils métropolitains au suffrage universel direct, les nouvelles compétences des métropoles, la coopération mise en place dans le cadre des pôles métropolitains, l'état des lieux sur le développement de la démocratie participative dans la métropole ou encore l'urbain et le rural.

3° - Partenariat et communication

La CNCD a été auditionnée par la mission d'information sénatoriale sur la "démocratie représentative, démocratie paritaire" présidée par monsieur le sénateur Henri Cabanel. Les coprésidents, après avoir présenté la CNCD, ont appelé à renforcer les formes de dialogue entre élus, citoyens et société civile organisés dans le cadre d'une démocratie représentative participative et territoriale.

Elle participe tout au long de l'année à de nombreux débats "Quelle place pour la démocratie participative dans l'action publique", etc., organisés par l'Assemblée nationale et propose à son tour des conférences "Réinventer la démocratie avec les nouveaux porteurs de la concertation dont les conseils de développement" et aussi des sujets prospectifs "urbain-rural" vers une alliance des territoires.

Pour l'animation de son réseau, la CNCD propose une base de connaissances sur son site internet où sont recensés les travaux du CNCD, les délibérations, les articles, etc., ainsi qu'une lettre d'information mensuelle.

III - Programme d'actions pour 2017-2018

Le programme d'actions 2017-2018 de la CNCD comprend les volets suivants :

1° - Chantiers engagés dans le réseau des conseils de développement

- porter nationalement des propositions partagées au sein de la CNCD,

- poursuivre la promotion de la démocratie participative et faire connaître la valeur ajoutée des conseils de développement avec, notamment, la mise en place des conseils de développement de métropoles, de pôles d'équilibre et la nécessité de revisiter les liens avec les autres instances participatives, de l'échelle locale à régionale,

- poursuivre et développer le partenariat avec les structures de formation proches des collectivités territoriales (UNADEL, Centre national de la fonction publique territoriale -CNFPT-, etc.) pour l'offre de formation/études aux conseils de développement et à leurs animateurs,

- renforcer les relations avec les associations d'élus,
- développer le réseau de coordination par de nouvelles adhésions,
- offrir une plateforme d'informations et d'échanges d'expérience à partir de l'activité des conseils membres et alimenté par eux-mêmes,
- poursuivre l'activité du groupe de travail Métropoles,
- poursuivre l'activité du groupe de travail "pays/pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)".

2° - Relations publiques

- représentation des conseils de la Coordination auprès des instances de l'Etat et des organisations publiques nationales,
- représentation et interventions au nom des conseils membres lors de manifestations liées aux problématiques intéressant les conseils de développement,
- instauration d'un fonctionnement en co-présidence paritaire,
- renforcement du rôle du conseil d'administration par une implication plus importante des administrateurs dans la conduite de projets/thématiques de travail et l'animation de groupes de travail.

3° - Partenariats

- participation au réseau national des pôles métropolitains,
- partenariat avec les associations d'élus et fédérations nationales (notamment l'Association des communautés urbaines de France -ACUF-, ADCF, Association de promotion et de fédération des pays -APFP-, etc.).

4° - Communication interne et externe

- développement des services numériques facilitant l'activité des conseils de développement : site internet dédié à la présentation des conseils de développement, de leur coordination et valorisant leurs travaux, plateforme collaborative accessible aux conseils inscrits, lettres d'information à destination des conseils et du grand public et enfin, relais et veille sur les réseaux sociaux.

IV - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2017-2018

	2017 (en €)
Produits	112 800
- contributions des conseils de développement (= subventions des établissements publics de coopération intercommunale -EPCI-)	112 000
- cotisations des Présidents	450
- produits financiers	350
Charges	112 800
- salaires et charges afférentes	65 000
- locaux	12 000
- déplacements, missions	10 000
- bureautique, télécommunications	1 800
- communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000
- dépenses d'équipement	1 000
- finances, expertise comptable, assurances	2 000
- projets et expertises	15 000

En 2016, la Métropole de Lyon a versé une subvention de 11 468 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 780 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 780 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 032 - opération n° 0P02O2037.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.